

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du jeudi 8 septembre 2016

L'an deux mil seize, le huit septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 h 30 en séance publique ordinaire, à la mairie de la commune d'Aubigny-en-Plaine sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DINET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude DINET
Mme Sylvie CLAIRET
Mme Fanny BOUVERET – Mme Mireille MARCILLAT – M. Frédéric PISSIS - M. Manuel FERNANDEZ – M. Sébastien MICHEA

Absent excusé : M. Patrice ANDRIEU

Mme Mireille MARCILLAT est désignée secrétaire de séance.

Assistait également Mme Maryline MOISSENET, secrétaire de mairie.



Monsieur le Maire porte à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion de conseil du jeudi 2 juin 2016. Aucune observation n'est émise, le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Contrat de contrôle technique et contrat de coordination SPS pour les travaux de mise aux normes des bâtiments communaux : choix du prestataire :

Le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des missions de contrôle technique de construction et de coordination sécurité santé pendant les travaux de mise aux normes des bâtiments communaux. Il soumet plusieurs devis au conseil municipal.

- DEKRA : 3630 € H.T. pour un contrat de contrôle technique
- BUREAU VERITAS : 4280 € H.T. pour un contrat de contrôle technique
2480 € H.T. pour un contrat de coordination sécurité santé
- APAVE : 6020 € H.T. pour un contrat de contrôle technique
4600 € H.T. pour un contrat de coordination sécurité santé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de BUREAU VERITAS pour un montant total de 6760.00 € H.T.

Souscription contrat d'assurance « dommages travaux » :

Monsieur le Maire informe que la commune devra souscrire un contrat d'assurance « dommages ouvrage » et non « dommages travaux » pour les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux. Des devis seront demandés auprès de différents prestataires en temps voulu.

Actualisation des contrats d'assurance GROUPAMA :

Monsieur le Maire indique que les contrats d'assurance GROUPAMA n'étaient pas à jour. Suite à sa demande, GROUPAMA a adressé une nouvelle proposition de tarif qui permet de réaliser une économie de 361 € (la prime annuelle réglée en 2016 étant de 3685.21 €). Le conseil décide de consulter d'autres prestataires avant de donner suite à GROUPAMA. Il autorise le Maire à résilier les contrats qui n'ont plus lieu d'être notamment les contrats n° 1016 et 1024 relatifs à une motofaucheuse DORIGNY et à une tondeuse ROQUES n'appartenant plus à la commune.

Travaux route de Cîteaux : choix du prestataire :

Le Maire rappelle que plusieurs devis ont été demandés pour les travaux de création d'un chemin piétonnier route de Cîteaux. Il présente les devis suivants :

- SARL MIROT : 6100.00 € H.T. (rondins fournis)
- NOIROT : 5913.00 € H.T. (potelets fournis)
- Raphaël BRACON : 3828.00 € H.T. (poteaux non fournis)
- SONOFEP : 357.06 € H.T. fourniture de rondins

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Raphaël BRACON pour un montant de 3828.00 € H.T. pour les travaux de création d'un chemin piétonnier route de Citeaux, et celui de SONOFEP pour un montant de 357.06 € H.T. pour l'achat des rondins.

Aménagement de la forêt communale :

Manuel FERNANDEZ, conseiller municipal chargé de la commission bois-forêt, présente un compte-rendu des réunions qui ont eu lieu avec les représentants de l'ONF concernant l'aménagement de la forêt communale. Il expose une proposition de gestion émise par l'ONF :

L'aménagement forestier serait prévu sur une période de 20 ans, de 2017 à 2036 et se détaille comme suit :

- Poursuite de la conversion en futaie régulière feuillue de chêne et sessile et transitoirement de chêne pédonculé (forêt) ;
- Mise en régénération par voie naturelle ou artificielle de 27,90 ha (parcelles 3, 24, 25 et 33) ;
- Amélioration de taillis sous futaie en conversion et préparation à la régénération pour la prochaine période d'aménagement, ouverture de cloisonnements et furetage du taillis, prélèvement futaie de type sanitaire stricte (forêt hors groupe de régénération et groupes de jeunesse et amélioration futaie) ;
- Réalisation des premières éclaircies dans les parcelles de jeune futaie (parcelles 8, 12, 16, 17, 18, 19 et 20) ;
- Réalisation des travaux sylvicoles d'investissement et d'entretien dans les régénérations de la précédente période et celles du nouvel aménagement (parcelles 2, 8, 35 et 3, 24, 25, 33).

La réalisation de ces actions (coupes, régénération, travaux...) conduira au prévisionnel financier (recettes-dépenses annualisées et lissées sur 20 ans pour la période 2017-2036) suivant :

Recettes : 25600 € environ
Dépenses sylvicoles : 13100 € environ
Frais de gestion : 3500 € environ
Bilan net : 9000 € environ.

M. FERNANDEZ précise que le document d'aménagement est en cours de rédaction et sera soumis au vote du conseil en vue de son approbation d'ici la fin de l'année 2016. Le conseil prend note.

ONF : destination des coupes 2017 (parcelles 17 et 27) :

Le Maire informe le conseil de la destination des coupes d'affouage pour l'exercice 2017 sur les parcelles 17 et 27. L'exploitation des parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants que le conseil municipal doit désigner.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la destination des coupes 2017 des parcelles 17 et 27 et désigne les garants responsables (qui seront également mentionnés dans le règlement d'exploitation) :

- Denis CLAIRET
- Jean-Claude DINET
- Manuel FERNANDEZ.

Tarifs affouages et têtes de chênes :

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune est assujettie à la TVA pour les recettes et les dépenses des services de l'ONF. Il convient donc d'augmenter les tarifs des affouages et des têtes de chênes. Il propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Affouages : 4 € le stère
Têtes de chênes : 7 € le stère

Le conseil accepte à l'unanimité ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

Contrat de location copieur, abonnement téléphonique et ligne fax :

Manuel FERNANDEZ, conseiller municipal, informe qu'il a revu les dossiers des copieurs mairie et école, abonnement téléphonique et ligne fax.

Il a pu constater que le coût des consommables (encre) du copieur de l'école était élevé et que le copieur de la mairie n'était pas performant, notamment lors de l'impression en format A3 du bulletin municipal. Un devis a été demandé à ESPACE COPIEUR afin de comparer les tarifs avec les tarifs des prestataires actuels GRENKE (location) et SODICOB (maintenance). Le coût moyen mensuel actuel est de 115.04 € pour le copieur de la mairie, le copieur de l'école ayant été acheté auparavant. Les nouvelles propositions sont :

- 105.33 € coût moyen mensuel pour deux copieurs SHARP pour la mairie et l'école
OU
- 115.99 € coût moyen mensuel pour deux copieurs CANON pour la mairie et l'école (matériel plus performant).

Après avoir étudié le dossier, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de ESPACE COPIEUR pour deux copieurs CANON pour la mairie et l'école pour un montant de 115.99 € coût moyen mensuel. Il autorise le Maire à résilier les contrats auprès de GRENKE et SODICOB et à signer les contrats avec ESPACE COPIEUR.

En ce qui concerne le téléphone et le fax, l'école dispose d'une ligne isolée pour le téléphone et la mairie dispose d'une ligne pour internet et d'une ligne pour le fax (qui sont également utilisées toutes deux pour le téléphone). Le conseil municipal est d'accord pour supprimer le fax qui ne sert plus et autorise le Maire à demander des devis auprès d'autres prestataires pour réduire le coût des dépenses de téléphone-internet-fax. Affaire à suivre.

Questions diverses :

➤ Réseau incendie : Manuel FERNANDEZ présente un compte-rendu de la visite annuelle des points d'eau sur le territoire communal effectué par les sapeurs-pompiers de Brazey-en-Plaine en juin. Il indique que le réseau incendie composé de 9 points d'eau, est en bon état mais il a été constaté deux points critiques : route de Charrey et route de Nuits-Saint-Georges où les maisons d'habitation se trouvent trop éloignées des bornes incendie. Il a été également constaté que certains capots de bornes ont été endommagés.

Un devis doit être demandé pour connaître le coût d'installation d'une borne incendie qu'il faudra ajouter route de Charrey et pour la réparation des capots. En ce qui concerne la maison située route de Nuits-Saint-Georges, elle devra être déclarée auprès des sapeurs-pompiers en tant que point particulier. M. FERNANDEZ précise que la commune peut bénéficier de subventions pour ces travaux. Le conseil municipal prend note. Affaire à suivre.

➤ Achat banc extérieur pour école : Le Maire informe le conseil que l'institutrice, Mme PETRIGNET, souhaite qu'un banc soit installé dans la cour d'école. Il soumet au conseil un devis d'un artisan local, M. Ludovic ROGALA d'un montant de 250.00 € (TTC) pour la fabrication d'un banc en bois avec dossier de 160x50x90 cm. Le conseil accepte à l'unanimité le devis de M. ROGALA et autorise le Maire à signer le devis.

➤ Mise en place d'enrobé rue de la Montée : Le Maire indique que des trous se sont formés rue de la Montée. Il convient de mettre du concassé puis de l'enrobé. Le coût de l'enrobé est de 6.96 € HT le kilo. Le conseil autorise le Maire à procéder à l'achat de l'enrobé qui sera mis en place par le cantonnier et quelques élus.

➤ Assainissement : Pour information, la société VERDI Ingénierie chargée de l'étude de l'assainissement non collectif des bâtiments communaux faisant l'objet des futurs travaux de réhabilitation, n'a toujours pas rendu ses rapports. Le Maire précise que compte tenu de l'utilisation irrégulière des locaux concernés, aucune micro station ne pourra être installée. Il faudra prévoir des fosses sceptiques avec drainage. Affaire à suivre.

➤ Travaux cimetière : Le Maire rappelle que la tombe de M. TISSIER « Mort pour la France », doit être réparée. Le Maire soumet un devis de EURL BAC dont le montant s'élève à 166.67 € H.T. Le conseil accepte à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

- Subvention Prévention Routière : Le Maire donne lecture de la lettre de remerciement de l'association Prévention Routière pour le versement d'une subvention effectuée par la commune.
- Dégradation biens publics : Le Maire informe que 6 pierres constituant les marches de l'escalier de l'ancien lavoir ont été descellées et jetées à l'eau dans la Vouge. Il s'est rendu à la gendarmerie pour déposer une plainte. Un devis va être demandé en vue de remettre en place ces pierres.
- Panneaux de village : Pour mémoire, les panneaux de l'entrée du village ont été endommagés il y a quelques mois. La livraison des nouveaux panneaux est prévue le lundi 12 septembre 2016. Le Maire précise qu'il est nécessaire également de remplacer un panneau de dos d'âne qui n'a plus lieu d'être rue Principale par un panneau de limitation de vitesse 30 km/h. Le conseil approuve.
- Clôture endommagée : Le Maire informe le conseil que le cantonnier a endommagé la clôture d'un administré en passant la débroussailleuse. Le coût des nouvelles lattes qui remplaceront les lattes détériorées, s'élève à 87.00 € H.T. et la facture sera réglée par la commune.
Il fait remarquer au conseil que le travail effectué par le cantonnier est médiocre. Il énumère plusieurs faits qui lui sont reprochés et suggère de lui adresser un avertissement afin de le faire réagir. Le conseil approuve à l'unanimité mais souhaite que renseignements soient pris pour une procédure de licenciement au cas où il persisterait à ne pas modifier son comportement.
- Cabine téléphonique : Orange informe par courrier recommandé avec AR que la cabine téléphonique va être enlevée. La durée moyenne d'utilisation de cette cabine sur la commune est de 9 secondes par jour par cabine. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Convention de servitude profitant à GRTGAZ : Pour permettre l'acheminement du gaz naturel et sa livraison aux utilisateurs, GRTGAZ est amené à implanter des ouvrages de transport de gaz dans des propriétés privées et notamment sur deux parcelles communales, section ZB numéro 4 « Les Pâtis » et section ZB numéro 125 « Les Grands Bouts ». Pour ce faire une convention de servitude doit être signée entre la commune et GRTGAZ. Rendez-vous est pris le mercredi 28 septembre 2016 à 13h30. Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention de servitude et tous documents afférents à ce dossier.
- Prise en charge transport pour un élève : Mme PETRIGNET, professeur des écoles, a informé Monsieur le Maire qu'elle devait se rendre une fois par mois à Bessey-les-Cîteaux, les mardis, afin de rencontrer les autres élèves et professeurs du RPI. Un seul élève d'Aubigny n'a pas de carte de transport pour effectuer le trajet et elle souhaite que la commune prenne en charge les frais de transport pour ce garçon. Le Maire rappelle que le montant de la dépense pour un élève est de 170 €. Avant de décider, le conseil municipal souhaite savoir pourquoi elle doit se rendre à Bessey une fois par mois. Affaire à suivre.
- Un conseiller municipal, Frédéric PISSIS, indique que l'abribus est trop petit. Il souhaite connaître le prix d'un abribus plus grand, il fait remarquer que sa demande a déjà été émise l'année passée.

La séance est levée à 22 heures.

A Aubigny-en-Plaine, le 15 septembre 2016

Les conseillers municipaux :

LE MAIRE,
Jean-Claude DINET